

République Française
Département : SOMME
Arrondissement : Abbeville
MOYENNEVILLE - Commune - 80

-
-

Procès verbal

Le lundi 17 mars 2025 à 19 heures 30, l'assemblée, régulièrement convoquée le 10 mars 2025, s'est réunie sous la présidence de Gérard PARAISOT.

-

Secrétaire de la séance : Frédéric CROUTELLE

Présents : Armand CALIPPE, Romain CAUCHON, Frédéric CROUTELLE, Coralie DAMONEZ, Audrey DELMOTTE, Claude EECKHOUT, Jean-Michel FLET, Vanessa FREROT, Freddy HAULTCOEUR, Carole LEMATTRE-ROUTIER, Gérard PARAISOT

Représentés : Christelle CAVILLON-BADIOU représentée par Jean-Michel FLET

Absents et excusés : Marie-Christine CRUSEL, François HEDOUIN, Elodie THERRY

Ordre du jour :

- Compte financier unique
- Affectation du Résultats
- Régie communale

Questions diverses

Monsieur le Maire soumet le PV du 10 février au Conseil. Aucune remarque n'est à noter. il est accepté à l'unanimité.

Il enchaîne sur l'élection d'un président de séance pour vote du CFU 2024.

1 - Monsieur Claude EECKHOUT est élu président de séance pour le vote du CFU à l'unanimité.

Monsieur le Maire se retire de la salle avant la présentation du CFU par Mme Audrey Delmotte.

2 - le compte unique financier - MOYENNEVILLE 2024 (N° DE_010_2025)

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT);

Vu la délibération n°MI_2021_5_2 du 15 juillet 2021 portant sur l'expérimentation du Compte Financier Unique (CFU) en lien avec la Direction Départementale des Finances Publiques (DDFIP);

Vu le rapport de présentation du Compte Financier Unique pour l'année 2024;

Vu le Compte Financier Unique 2024;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion, par dérogation aux dispositions législatives et réglementaires régissant ces documents;

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétique et des taux des contributions et produits afférents;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable.

Considérant les éléments suivants :

	Dépenses Fonctionnement	Recettes Fonctionnement	Dépenses Investissement	Recettes Investissement	Total Dépenses	Total Recettes
Résultats reportés	0,00 €	511 263,92 €	11 058,64 €	0,00 €	11 058,64 €	511 263,92 €
Opérations exercice	462 012,91 €	620 118,41 €	469 734,12 €	279 063,99 €	931 747,03 €	899 182,40 €
Total	462 012,91 €	1 131 382,33 €	480 792,76 €	279 063,99 €	942 805,67 €	1 410 446,32 €
Résultat de clôture		669 369,42 €	201 728,77 €			467 640,65 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	458 087,52 €	266 500,00 €	458 087,52 €	266 500,00 €
Total cumulé	0,00 €	669 369,42 €	659 816,29 €	266 500,00 €	458 087,52 €	734 140,65 €
Résultat définitif		669 369,42 €	393 316,29 €			276 053,13 €

Le Maire ne prend pas part au vote.

le Cfu 2024 est accepté A l'unanimité

3 - Affectation du résultat de fonctionnement - MOYENNEVILLE 2024 (N° DE_011_2025)

l'affectation du résultat 2024 sur le BP 2025 :

Pour 2024 un résultat excédentaire de 158105.05 est acté

au 31/12/2024 un montant excédentaire de 669 369.42 € = l'excédent reporté des années antérieures 511263.92 et l'excédent de 2024 158105.50

la somme de 393316.29 est à reporter en investissement recette pour le besoin de financement au compte 1068

Il reste donc la somme de 276053.13 € à reporter en recette de fonctionnement sur le Budget 2025

Pour Mémoire	
Déficit antérieur reporté (report à nouveau - dépense 002)	0,00
Excédent antérieur reporté (report à nouveau - recette 002)	511 263,92
Virement à la section d'investissement (pour mémoire - 021)	72 386,51
RESULTAT DE L'EXERCICE EN FONCTIONNEMENT : EXCEDENT	158 105,50
Résultat de fonctionnement cumulé (avec antérieur reporté) au 31/12/2024	669 369,42
A. EXCEDENT AU 31/12/2024	669 369,42
Affectation obligatoire à l'apurement du déficit (report à nouveau - débiteur)	0,00
Déficit résiduel à reporter à la couverture du besoin de financement de la section d'inv. - 1068	393 316,29
Solde disponible affecté comme suit :	
affectation complémentaire en réserves (compte 1068)	0,00
affectation à l'excédent reporté (report à nouveau - recette 002)	276 053,13
B. DEFICIT AU 31/12/2024	0,00
Déficit résiduel à reporter - dépense 002	0,00

Le conseil a accepté à l'unanimité l'affectation du résultat.

Monsieur le Maire informe que le projet de la rénovation de la cour d'école se fera en relation avec les enfants.

4- Régie Communale

Le conseil étudie la possibilité de paiement autre que de l'espèce : exemple en carte bancaire.

Monsieur le Maire informe le Conseil que la charpente de la salle des fêtes va être analysé par les ets Priez en présence de Monsieur Le Bon architecte mardi 18 à 17h.

Questions diverses :

Vanessa Frérot : Où en est le projet du commerce ambulat

réponse de Monsieur le maire : l'idée de base est intéressante car ce serait une épicerie. la commune aurait à charge l'aménagement et le courant et le prestataire paierait un droit de place d'environ 600 € par an.

L'emplacement ne convenant pas au commercial, la direction API doit se positionner.

Coralie Damonez informe que l'artiste qui va élaborer l'oeuvre d'art a changé l'emplacement de la structure et la positionnera sur l'espace enherbé dans le virage pour arriver à la commune pour plus de praticité.

Une réunion d'information publique aura lieu le 4 avril 2025 en salle de conseil avec le PNR à 18h30.

il y aura une marche dansée la 24 mai, une marche dessinée le 31 mai et une marche contée le 5 juillet avec les enfants.

la commune fera un arrêté de circulation autour du Gué à Bouillancourt pour l'activité prévue avec les enfants afin de sécuriser les lieux.

De plus une nouvelle association de Moyenneville Root's en Somme, propose de faire une fête de la musique le 21 juin suite à l'après-midi récréatif de l'APEM80, que les deux associations s'accordent pour l'organisation.

Elle informe l'assemblée qu'en raison de la fermeture de la salle des fêtes pendant un an il y aura un manque à gagner pour les associations et demande si la commune ne pourrait pas faire une convention en partenariat avec les communes alentour concernant la location de leur salle des fêtes pour que les associations aient le prix habitant.

Un mail sera fait aux différentes communes dans ce sens.

A Bouillancourt, on ne voit presque plus les terres pleins souillés. Un courrier sera fait à l'exploitant de la ferme et des campings.

Claude demande si les forains se sont manifestés pour la fêtes : oui

Monsieur le Maire informe que le repas de printemps aura lieu le 11 mai 2025.

Romain Cauchon demande s'il y a des fuites à la toiture de la mairie ? réponse : Les agents visiteront le grenier au prochain jour de pluie.

La prochaine réunion aura lieu le lundi 14 avril pour le vote du budget.

Séance levée à 21h20